

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

-----  
ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

-----  
MAIRIE  
DE  
L'ISLE SUR LA SORGUE  
Direction Générale des Services  
PG/CB/LM

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 12 novembre 2024

N° 2024-102

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, M. Jean- Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Olivier COLLIGNON, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, Mme Amandine AUDOUARD, M. Christophe OUVIER, M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA, M. Christian MONTAGARD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Mme Jocelyne RAVET donne son pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Nicolas VALIENTE donne son pouvoir à Monsieur le Maire, Mme Marine VULPIAN donne son pouvoir à M. Eric Bruxelles,

Nombre de Conseillers  
présents : 26

Excusés :

Nombre de Conseillers  
Votant : 29

Absents : M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, Mme Andréa TALLIEUX, Mme Christiane BAUDOUIN

Madame Annie MEYNARD est secrétaire de séance

## OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS 2025-2028 ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA CIGALLETTE

Le centre social et culturel « la Cigarette » est une association au service des habitants, qui contribue au renforcement des liens familiaux et sociaux. Il offre un espace d'accueil, de services, d'échanges et de rencontres favorisant ainsi le développement d'initiatives citoyennes. Son objectif principal est de promouvoir le bien vivre-ensemble sur le territoire l'islois en permettant à chacun de devenir un acteur citoyen.

L'association exerce une fonction transversale d'animation globale qui participe au soutien de la vie locale et au développement social. Le caractère généraliste de cette fonction assigne au centre social une fonction d'équipement polyvalent à dimension collective et préventive qui exclut toute intervention spécialisée à caractère individuel ou auprès de clientèles particulières.

Ce projet social a pour objectifs de :

- Valoriser les habitants afin de libérer leur capacité d'agir,
- Accompagner les habitants vers l'autonomie,
- Promouvoir la solidarité entre les résidents et au sein des familles,
- Participer à l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif,
- Faire culture commune.

La ville souhaite poursuivre son accompagnement de l'association dans la conduite de sa politique sociale et culturelle. Ainsi, il est proposé le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 160 000 €. Cette subvention sera versée sur la période courant de 2025 à 2028.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-7, L2313-1,
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Vu l'article 84 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,
- Vu les articles 6 et 11 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.
- Vu l'avis favorable de la commission affaires sociales santé en date du 04 novembre 2024.

Considérant que le projet social a reçu l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales le 05 novembre 2020, conforme à son objet statutaire.

Considérant que le projet social 2025-2028 présenté par le centre social et culturel La Cigarette participe au développement social et culturel de la ville.

Considérant que la convention d'objectifs avec le centre social et culturel La Cigarette s'inscrit dans le cadre de la politique locale et de la cohésion urbaine conformément à la loi du 21 février 2014.

*ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :*

- Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs 2025-2028 entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et le centre social et culturel La Cigarette, jointe en annexe à la présente délibération.
- Article 2 : d'autoriser le versement d'une subvention de 160 000 € pour l'année 2025 au centre social et culturel La Cigarette. Pour les années suivantes, le montant sera identique, sous réserve du vote des crédits correspondants.
- Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Date de convocation : 05 novembre 2024

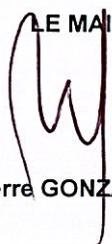
Date d'affichage : Publiée le 15/11/2024

Pour extrait conforme  
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,



Annie MEYNARD

LE MAIRE,  
  
Pierre GONZALVEZ

